

## **Conseil Communautaire en date du 5 septembre 2022 à 20h30**

### **A la salle des fêtes de Lanterne-Vertière**

#### **Délégués présents :**

Mmes VEFOND (Courcuire), PHARISAT (Etrabonne), LACOUR (Hugier), MAILLET-GUY (Lanterne-Vertière), JULIEN (Le Mouterot), BERCOT (Marnay), ANTOINE (Mercey-le-Grand), ANDRE (Moncley), COQUARD (Ruffey-le-Château), CUINET (Tromarey), BIZE (Villers-Buzon).

MM. CREUX (Avrigny-Virey), GAILLARD (Bay), SAUVIN (Beaumont-lès-Pin), CAGNION (Berthelange), JACQUOT (Bresilley), DECOSTERD (Burgille), CUSSEY (Burgille), PERRET (Chambornay-lès-Pin), GAUTHIER (Chancey), LANDEAU (Chaumerenne), BIGOT (Chevigney-sur-l'Ognon), SIMON (Corcelles-Ferrières), HUMBERT (Courchapon), BRAICHOTTE (Cugney), LETONDAL (Cult), DARDELIN (Emagny), TOURNIER (Ferrières-les-Bois), DOBRO (Franey), MIGNEROT (Gézier-et-Fontenelay), MALESIEUX (Lanterne-Vertière), GAUGRY (Malans), BALLOT (Marnay), AUBRY (Mercey-le-Grand), BEURAUD (Montagney), DENIZOT (Motey-Besuche), COMBEAU (Pin), VOIRIN (Pin), GENDREAU (Placey), MORALES (Recologne), DUCRET (Sauvagny), MARCHAL François (Sornay).

#### **Absents excusés :**

Mme SCHWEITZER Annie

MM. RENAUDOT Claude, JOSSELIN Bernard, POURET Daniel, ZANGIACOMI Pierre, ABISSE Jean-François

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. DOUBEY Boris remplacé par sa suppléante Mme BIZE Chantal

M. HENRIET Christophe a donné pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. COTTIN Antoine a donné pouvoir à M. DARDELIN Martial

M. PINASSAUD Gilles a donné pouvoir à M. MALESIEUX Thierry

M. NOIRMAIN a donné pouvoir à M. BEURAUD Yann

M. BRUCKERT Jean-Pierre a donné pouvoir à M. MORALES Roland

#### **Absents :**

Mme THIELLEY Bénédicte

MM. FULE Johan, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, RONDOT Jérémy.

#### **Soit 47 votants**

**Secrétaire de séance :** M. AUBRY Didier

Une visite préalable du pôle scolaire et périscolaire à Lanterne-Vertière a été proposée à 19h30 aux membres du conseil communautaire dans le cadre de la convocation.

En préambule, le Président informe le conseil communautaire du décès brutal survenu récemment, de Mme SIFRE-FRANCOIS conseillère communautaire suppléante de Moncley. Il invite le conseil à observer une minute de silence en sa mémoire. Il présente ensuite M. ANDRE Simone, nouvelle suppléante communautaire de Moncley.

Le Président souhaite un prompt rétablissement à M. MEUTELET, Maire de Moncley, ainsi que son épouse.

Le Président n'a pas pris de décision spécifique dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil communautaire.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le procès-verbal du conseil communautaire en date du 18 juillet 2022, le Président demande aux délégués s'ils l'approuvent.

*Approuvé à l'unanimité*

*Documents préparatoires envoyés par mail aux membres du conseil communautaire pour la séance du 5 septembre 2022 :*

- ✓ Document préparatoire préalable (et diffusé en séance)
- ✓ *Diaporama diffusé lors du précédent conseil communautaire par Action 70 dans le cadre de sa présentation*

### **1. Ouverture du capital d'Action 70 : positionnement de la CCVM sur la prise de nouvelles actions**

Lors du conseil communautaire du 18 juillet 2022, le Président d'Action 70, Jean-Jacques SOMBSTHAY, et le DGA de Sedia, Fabrice KOELLER, ont présenté la société ainsi que les modalités de l'ouverture du capital d'Action70.

Pour rappel, le 30 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Action 70 a validé l'augmentation de capital sous deux formes :

- l'incorporation totale du report à nouveau débiteur en portant la valeur nominale des actions de 18 à 26 € (soit une augmentation de 838 400 €),
- l'émission de 161 392 nouvelles actions à 26 € chacune (soit 4 196 192 €).

Les actionnaires, à l'instar de la CCVM, disposent d'un Droit Préférentiel de Souscription pour souscrire, à minima, à leur part irréductible correspondant à leur pourcentage de détention actuel.

La CCVM détient 2 932 actions, soit 2,8 % du capital. Sa part irréductible est de 4 515 actions pour une valeur de 117 390 €. En cas de souscription d'actions, un premier versement devra intervenir pour moitié le 30 septembre 2022 et un second pour l'autre moitié le 30 septembre 2023.

La commission développement économique de la CCVM a émis un avis favorable à la souscription à sa part irréductible.

La présentation par Action70 des modalités d'ouverture de son capital et de participation avait suscité des interrogations lors du conseil communautaire de juillet. La question de savoir si Action70 pourrait se positionner sur la future ZAE de Ruffey-le-Château pour y réaliser un hôtel d'entreprises avait notamment été soulevée. Face à ces questionnements, il avait été décidé de repousser la prise de décision au conseil communautaire de septembre et d'interroger le Président de la Haute-Saône sur la possibilité d'intervention d'Action 70 dans le Doubs, principal actionnaire de la SAEM.

Le Président explique que dans le cadre de sa réponse, le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône n'est pas opposé à la construction d'un hôtel d'entreprises sur la ZAE de Ruffey-le-Château mais que le Département de Haute-Saône ne financera pas un hôtel d'entreprises sur le Doubs.

Le Conseil Départemental du Doubs ne finance pas le développement économique et la Région ne finance pas les hôtels d'entreprises. En l'espèce, seul l'Etat, via le FNADT pourrait participer financièrement.

Ainsi, quel est l'intérêt pour la CCVM de participer à l'augmentation de capital d'Action 70 sans intervention de sa part sur les projets économiques communautaires ? Après travail en réunion des

vice-présidents, le Président propose de ne pas participer à hauteur de la part irréductible mais à hauteur de 30 000 € (versement pour moitié en 2022 et pour moitié en 2023) afin de montrer l'intérêt que porte la CCVM à cette SAEM. Il rappelle que la CCVM est un secteur économique dynamique pour la Haute-Saône mais qu'il ne sait pas si un nouvel hôtel d'entreprises se fera sur le territoire communautaire. Comme indiqué dans le tableau fourni par Action 70, certaines communautés de communes ont choisi de ne pas participer ; d'autres ont choisi de participer mais, majoritairement, avec un montant inférieur à leur part irréductible. Il ouvre le débat.

Le Vice-Président en charge du développement économique dit qu'il faut que la CCVM participe à hauteur de la part demandée (117 390 €). L'idée de départ est de garder le même niveau d'actionariat qu'actuellement pour rester parmi les leaders du développement économique et accompagner Action 70, seule SAEM au niveau départemental. Pour lui, il est important que la CCVM continue de siéger parmi les administrateurs. Selon lui, être en-dessous des autres abondements ne serait pas un bon signal.

Il est demandé s'il n'y a pas de position intermédiaire possible. Le Président répond que cela a été retravaillé encore l'après-midi même, qu'il n'est pas simple de trouver un compromis, mais qu'il maintient la proposition de participation à hauteur de 30 000 €.

Il n'y a pas d'autre question.

Le président propose au conseil communautaire de :

- souscrire à de nouvelles actions auprès de la SAEM Action 70 à hauteur de 30 000 € (soit une souscription de 1 154 actions à 26 € pour un total de 30 004 €)
- l'autoriser ou son représentant à signer tout document utile afférent.

*Voté à la majorité (29 pour, 2 contre et 16 abstentions)*

## **2. Convention MOBIGO avec la Région pour permettre à l'Office de Tourisme de devenir point de vente des titres MOBIGO pour les lignes régulières de la Bourgogne-Franche-Comté**

La Vice-Présidente en charge du tourisme explique que MOBIGO est le réseau de transport interurbain de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ses lignes de bus permettent de se déplacer dans tous les départements de la région. Le territoire de la CCVM est traversé par la ligne LR205 reliant Gray à Besançon et desservant les communes de Bonboillon, Cult, Marnay, Ruffey-le-Château et Recologne. Elle propose que l'Office de Tourisme devienne un point de vente pour les titres MOBIGO. Pour cela, une convention avec la société « Ticks » (prestataire de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la gestion et l'exploitation de la billettique du réseau) doit être passée. Cette convention d'une durée de 5 ans permettra à la CCVM d'être rémunérée à hauteur de 5% des sommes perçues.

Un élu demande s'il est toujours possible d'acheter les tickets dans les bus directement. Oui, c'est toujours possible et le fait d'avoir une borne à l'office de tourisme est complémentaire et permet à l'Office de Tourisme d'avoir plus de visibilité.

La Vice-Présidente en charge du tourisme propose au conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de dépôt et mandat de vente dépositaire « MOBIGO » et tout document afférent.

*Voté à l'unanimité*

**3. Nouveaux tarifs de la régie de recettes de l'Office de Tourisme : Livrets « Offres + du Doubs » : 10 € et Révision du prix des vignettes « Suisse » : 42 € (au lieu de 39 €) et ajout des tarifs MOBIGO**

La Vice-Présidente en charge du tourisme rappelle que l'Office de Tourisme propose la vente de la Vignette « Suisse » depuis le mois de mars. Au 1<sup>er</sup> août, son prix, imposé par l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières, est passé de 39 € à 42 €.

De plus, une nouvelle prestation est proposée par l'Office de tourisme. Les livrets « Offres+ du Doubs » qui, pour un montant de 10 €, permettent d'obtenir plus de 60 avantages exclusifs sur un large choix d'activités, de visites, et de produits pendant 2 ans sur le département du Doubs. Ce livret permet de bénéficier de plus de 600 € d'avantages cumulés.

Enfin, la vente des titres MOBIGO pourra être proposée aux tarifs suivants :

Désignation	Tarifs en euros
Ticket 1 titre	1,50 €
Carte rechargeable anonyme	5 €
Duplicata carte	5 €
10 voyages	15 €
Abonnement mensuel	40 €

Un élu souligne que cela ne coûte pas cher pour faire Gray-Besançon en bus. La vice-présidente ajoute que ce serait bien que la Région développe de nouvelles lignes de bus.

La Vice-Présidente en charge du tourisme propose au conseil communautaire :

- de valider les tarifs des nouvelles prestations de l'Office de Tourisme présentés
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

*Voté à l'unanimité*

**4. Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) pour les accueils de loisirs : modification de la durée de formation de 12 à 16 mois**

La Vice-Présidente en charge du scolaire, périscolaire et de la petite enfance dit que lors du dernier conseil, la création d'un poste d'apprenti BPJEPS pour les accueils de loisirs a été votée. La durée de formation de l'apprenti ayant été revue, elle propose de modifier la durée du contrat de 12 à 16 mois afin que celui-ci coïncide avec la durée de formation de l'apprenti et d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document utile afférent.

*Voté à l'unanimité*

Un élu demande pourquoi 16 mois de formation. La vice-présidente répond que la durée de formation initiale annoncée de 12 mois a été revue à 16 mois.

**5. Créations/suppressions de postes suite à avancements de grade : pour le service jeunesse, annulation de la suppression du grade d'animateur principal 2ème classe à temps complet et annulation de la création du grade d'animateur principal 1ère classe à temps complet**

Le Vice-Président en charge du scolaire, périscolaire et des ados dit que des créations et suppressions de postes ont été adoptées lors du dernier conseil communautaire en raison des avancements de grade.

Le Centre de Gestion a finalement fait part à la CCVM de l'impossibilité de réaliser l'un d'eux. Il faut procéder à l'annulation de :

- la suppression du grade d'animateur principal 2ème classe à temps complet
- la création du grade d'animateur principal 1ère classe à temps complet

Le vice-président explique que l'agent de catégorie B ne peut pas bénéficier de l'avancement car un avancement de grade équivalent a été déjà été fait l'année dernière et la loi pour les catégories B ne l'autorise pas tous les ans. L'agent ne pourra pas en bénéficier avant 2025 sauf s'il passe un examen professionnel.

Le Vice-Président propose au conseil communautaire :

- de modifier la délibération n°2022/75 rendue lors du conseil communautaire en date du 18 juillet 2022 pour cette suppression/création
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférent

*Voté à la majorité (46 pour, 1 abstention)*

### 6. Décision modificative n°3 du Budget principal pour régularisation d'opérations budgétaires

Le Président explique que certains articles du budget nécessitent des ajustements sur le budget principal.

Il rappelle que la provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

Par délibération n°2022-39 du 14 mars 2022 pour l'année 2022, dans le cadre du Budget principal, le risque a été estimé à environ 50 % soit 1883.83 € selon un tableau détaillé.

Ainsi afin de constituer les provisions pour risques, il est nécessaire de ré-abonder le compte afférent. De plus des subventions perçues pour l'aménagement des bureaux de la CCVM et pour la réhabilitation du bâtiment abritant à l'office de tourisme et le relais petite enfance (RPE) ont été amorties sur des comptes non adaptés et la trésorerie demande la régularisation par une ouverture de crédits sur les comptes dédiés.

Il y a lieu de régulariser les écritures comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6718-020 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6817-020 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-1323-020 : Départements	0.00 €	12 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1328-020 : Autres	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1341-020 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1313-020 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	32 500.00 €
R-1318-020 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
<b>TOTAL 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>33 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>33 100.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>33 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>33 100.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>33 100.00 €</b>		<b>33 100.00 €</b>

Il n'y a pas de question.

Le Président propose au conseil communautaire :

- De voter la DM n° 3 du budget principal, selon le tableau présenté ci-dessus
- De l'autoriser ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

*Voté à l'unanimité*

### **7. Décision modificative n°2 du Budget annexe ordures ménagères pour régularisation d'opérations budgétaires**

Le Président explique que certains articles du budget nécessitent des ajustements sur le budget annexe ordures ménagères.

Il rappelle que la provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

Par délibération n°2022-40 du 14 mars 2022 pour l'année 2022, dans le cadre du Budget annexe ordures ménagères, le risque a été estimé à environ 15 % soit 9 270.14 € selon un tableau détaillé.

Ainsi afin de constituer les provisions pour risques, il est nécessaire de ré-abonder le compte afférent.

Dans le cadre des opérations budgétaires, il est nécessaire de réabonder les comptes afférents. Il y a lieu de régulariser les écritures comme suit :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>9 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	9 300.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 300.00 €</b>	<b>9 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Il n'y a pas de question.

Il propose au conseil communautaire :

- de voter la DM n° 2 du budget annexe ordures ménagères, selon le tableau présenté ci-dessus
- de l'autoriser ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

*Voté à l'unanimité*

### **8. Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) : subvention pour les actions liées à l'Espace Naturel Sensible (ENS) pour les pelouses sèches des Monts de Gy**

Le Vice-Président en charge de l'environnement et des ordures ménagères indique que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté mène un programme de préservation des pelouses sèches des Monts de Gy, notamment pour la CCVM sur les communes de Courcuire et de Gézier-et-Fontenelay.

Dans le cadre de leur préservation, le CEN a sollicité une aide financière auprès de la CCVM pour réaliser le programme suivant :

- Poursuivre l'animation foncière dans le cadre de conventionnement avec les communes.
- Mener des actions de valorisation des pelouses sèches et de sensibilisation du public.
- Maintenir des échanges entre le Conservatoire et les communes de l'entité « Les Monts de Gy »

- Poursuivre les suivis agropastoraux auprès des exploitants.
- Poursuivre le déploiement de la gestion agricole extensive du réseau de pelouses sèches via la signature de baux ruraux à clauses environnementales.
- Poursuivre la restauration écologique des sites par le déploiement de travaux de remise à niveau des infrastructures pastorales et de réouverture des milieux naturels.

La CCVM participe également à la préservation d'un autre Espace Naturel Sensible sur son territoire, la Pelouse de la Chaux à Etrabonne, pour lequel une aide financière de 1 000 € a été attribuée au CEN lors du conseil communautaire du 25 avril 2022.

Le Vice-Président rappelle qu'une participation financière de principe avait été proposée et validée lors de ce conseil pour l'ENS des Monts de Gy à hauteur de 1 000 € mais la demande de participation du CEN n'était pas encore parvenue. Le Vice-Président précise que la somme de 1 000 € pour la participation de la CCVM est proposée au regard de la subvention maximum que la CCVM peut accorder aux associations du territoire pour leurs manifestations.

Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) demande une participation des 2 Communautés de Communes : Val Marnaysien et Monts de Gy au prorata du nombre de communes concernées. La CC des Monts de Gy a participé pour cet ENS à hauteur de 3 708 €.

Le Vice-Président propose au conseil communautaire de valider une participation financière de 1 000 € pour la préservation de l'ENS des Pelouses sèches des Monts de Gy et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

M. Mignerot et Mme Vefond ne prennent pas part au vote.

*Voté à la majorité (41 pour, 1 contre et 3 abstentions)*

## 9. Questions et informations diverses

### - Réunions de secteurs organisées par le SCOT du Grand Besançon pour les communes

Le Président explique que pour faire suite à la conférence des maires du 4 avril sur la présentation du SCoT en révision et de ses enjeux de développement, il est proposé de concerter les élus communaux sur les 4 bassins de proximité du SCoT et de partager avec eux les enjeux de croissance dans chaque bassin identifié par le SCoT.

Les dates retenues sont les suivantes :

- Bassin de Montagney (communes de Montagney, Bard les Pesmes, Bresilley, Chancey, Chaumerenne, Malans et Motey-Besuche) : le mercredi 5 octobre à 19h à Montagney
- Bassin de Pin-Emagny (communes de : Pin, Emagny, Beaumotte-lès-Pin, Chambornay-lès-Pin, Chevigney sur l'Ognon, Courcuire, Franey, Gézier-et-Fontenelay, Moncley, Placey, Recologne, Sauvagny et Vregille) : le mercredi 12 octobre à 19h en mairie de Pin
- Bassin de CCVM Sud (communes de : Berthelange, Corcelles-Ferrières, Corcondray, Courchapon, Etrabonne, Ferrières-les-Bois, Jallerange, Lantenne-Vertière, Le Mouterot, Mercey le Grand, et Villers-Buzon) : le jeudi 13 octobre à 19h à la maison Garneret à Lantenne-Vertière
- Bassin centre bourg (communes de : Marnay, Avriigny-Virey, Bay, Bonboillon, Brussey, Burgille, Chenevrey et Morogne, Cugney, Cult, Hugier, Ruffey-le-Château, Sornay, et Tromarey) : le 24 octobre à 19h à la salle d'honneur de la mairie de Marnay

### - Réunions de secteurs CCVM dans le cadre de la réflexion sur les mobilités douces

Le Président rappelle que la CCVM a amorcé une réflexion sur les mobilités douces. Suite à l'élaboration de schémas départementaux avec identification de liaisons structurantes et la volonté de la CCVM de poursuivre une réflexion sur les mobilités douces.

Il est proposé de réunir les communes en 4 secteurs (les élus sont libres de participer à plusieurs réunions ou/et de se rendre à une réunion autre que celle concernant leur commune) :

- Secteur 1 : (Bard-lès-Pesmes, Bonboillon, Bresilley, Chancey, Chaumerce, Cugney, Malans Montagney, Motey-Besuche, Tromarey) le mardi 13 septembre à 18h30 à la mairie de Montagney.
- Secteur 2 : (Avrigny-Virey, Bay, Brussey, Chenevrey-et-Morogne, Cult, Hugier, Marnay, Sornay) le jeudi 15 septembre à 18h30 au siège de la Communauté de Communes du Val Marnaysien.
- Secteur 3 : (Beaumotte-lès-Pin, Chambornay-lès-Pin, Chevigny-sur-l'Ognon, Courcuire, Emagny, Gézier-et-Fontenelay, Moncley, Pin, Sauvagny, Vregille) le mercredi 21 septembre à 18h30 à la salle des fêtes de Sauvagny.
- Secteur 4 : (Berthelange, Burgille, Corcelles-Ferrières, Corcondray, Courchapon, Etrabonne, Ferrière-lès-Bois, Franey, Jallerange, Lantenne-Vertière, Lavernay, Le Mouterot, Mercey-le-Grand, Placey, Recologne, Ruffey-le-Château, Villers-Buzon) le jeudi 22 septembre à 18h30 à la salle Garneret de Lantenne-Vertière.

Un courrier d'invitation a été adressé à chaque commune la semaine dernière.

Le Président rappelle que ces réunions ont pour objet notamment de faire la synthèse des potentielles liaisons recensées, décider des orientations du schéma cyclable, et évoquer la liaison Marnay-Saint-Vit.

Le Président insiste sur le fait qu'en l'espèce rien n'est décidé et que les réunions sont les temps d'échange dédiés. Chaque commune peut participer aux réunions proposées même si ce ne sont pas celles de son secteur.

- SLOW UP : le 11 septembre

Le Président dit que les Départements de la Haute-Saône et du Doubs organisent le dimanche 11 septembre 2022 le second Slow Up Vallée de l'Ognon. Le parcours d'environ 32 km et composé de 3 boucles se déroule entre Voray-sur-L'Ognon et Moncley. Il est fermé à toute circulation motorisée et en sens unique.

Pour la CCVM, le Slow Up passera par les communes de Chambornay-lès-Pin, Sauvagny et Moncley.

Le Slow Up, c'est :

- une journée découverte gratuite, sans voiture, à pratiquer en famille, à pied, à vélo, en rollers... dans un environnement attrayant et sécurisé.
- des animations, dégustations, petite restauration, ambiances musicales et activités ludiques pour les enfants proposées dans les communes traversées.

- Point sur la rentrée scolaire

La Vice-Présidente en charge du scolaire, périscolaire et de la petite enfance dit que la rentrée scolaire s'est globalement bien passée et sans masques avec 1403 élèves (2021, 1444 élèves) dont 513 maternels malgré les 2 fermetures de classes (une à Marnay et une sur le RPI de Recologne).

L'école maternelle a ouvert à Lantenne-Vertière et le périscolaire n'est mis en service sur place que le midi. Le matin et le soir, les enfants sont accueillis à Lavernay.

Le Maire de Recologne indique que la commune de Recologne a aménagé 10 places de stationnement numérotées dédiées aux enseignants et personnels de l'école à l'entrée du parc du château. Une convention a été faite entre les habitants du château et la commune. Cela a coûté 7 000 € à la commune. Le Président remercie la commune pour la réalisation de cet aménagement.

- Réunion d'information du SYBERT

Le SYBERT organise pour les communes du Doubs une réunion ouverte à la population pour parler des gestes de tri et des déchets. Cette réunion aura lieu le 20 septembre à la salle des fêtes de Lantenne-Vertière à partir de 18h.

- Intervention de M. BIGOT pour l'association Ukraine GO

Les lycées Cournot et Fertet de Gray ont organisé un voyage humanitaire pour l'Ukraine en mai dernier. Une association Ukraine GO (Gray Opole) a été créée pour pouvoir encaisser et emmener de l'argent pour l'Ukraine. L'association souhaite réitérer le voyage humanitaire sur le weekend du 11 novembre en partant sur 5 jours.

Des produits et objets prioritaires issus de dons seront transportés : denrées alimentaires non périssables, médicaments, paramédical, produits d'hygiène, nourriture et produits pour bébés et enfants en bas âge, puériculture, vêtements chauds, jouets, couvertures et sacs de couchage, linge, ustensiles de cuisine...

Le lycée Fertet fournit les véhicules avec 4 professeurs et 4 élèves pour conduire les camions et le lycée Cournot s'occupe de la logistique avec 2 professeurs et 2 élèves.

M. Bigot est professeur au lycée Fertet et engagé dans cette association. Il fait part de cette initiative et invite les communes (et leur population) à participer si elles le souhaitent.

L'objectif est de parvenir à faire le voyage en novembre puis de le renouveler à nouveau en mars prochain si nécessaire.

Les dons peuvent être déposés au lycée Cournot. Si des communes sont volontaires, une tournée de ramassage pourra être effectuée en passant par les mairies. Pour plus d'informations : M. Fabrice BIGOT – 06.43.07.80.46.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21h35.

**Listes des délibérations prises en séance du conseil communautaire du 5 septembre 2022 réuni à la salle des fêtes de Lantenne-Vertière**

Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2022/87	Ouverture du capital d'Action 70 : positionnement CCVM sur la prise de nouvelles actions	Approuvée
2022/88	Convention MOBIGO avec la Région pour permettre à l'Office de Tourisme de devenir point de vente de titres MOBIGO pour les lignes régulières de la Bourgogne-Franche-Comté	Approuvée
2022/89	Nouveaux tarifs de la régie de recettes de l'Office de Tourisme : Livrets « Offres + du Doubs » : 10 €, révision du prix des vignettes « suisse » : 42 € (au lieu de 39 €) et ajout des tarifs MOBIGO	Approuvée
2022/90	Poste d'apprenti : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) pour les accueils de loisirs : modification de la durée de formation de 12 à 16 mois	Approuvée
2022/91	Créations/suppressions de postes suite à avancements de grade : pour le service jeunesse annulation de la suppression du grade d'animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet et annulation de la création du grade d'animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Approuvée
2022/92	Décision modificative n°3 du Budget principal pour régularisation d'opérations budgétaires	Approuvée
2022/93	Décision modification n°2 du Budget annexe ordures ménagères pour régularisation d'opérations budgétaires	Approuvée
2022/94	Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) : subvention pour les actions liées à l'Espace Naturel sensible (ENS) pour les pelouses sèches des Monts de Gy	Approuvée